

URSSAF MIDI PYRENEES
RUE P ET M CURIE-LABEGE
31061 TOULOUSE CEDEX 09

Nous contacter

Depuis votre espace en ligne www.urssaf.fr
Par téléphone au 3698
de 9h00 à 17h00 (service gratuit + prix appel)

Référence

N° Compte : 737 185827532

MME LEOCADIO SANDRINE
123 RUE DE LA GRAVE
46140 LUZECH

LABEGE, le 13 Décembre 2025

Objet : Calendrier de vos cotisations provisionnelles 2026

Madame,

Vous trouverez au verso de ce courrier le calendrier de paiement de vos cotisations et contributions sociales personnelles 2026 ainsi que le détail sur leur calcul. Il s'agit d'un calcul provisoire : il sera actualisé à la suite de votre déclaration de revenus 2025 et un nouveau calendrier de paiement vous sera adressé.

Vos cotisations seront prélevées sur le compte bancaire ci-dessous :

IBAN

FR76 3000 4001 7500 0101 9682 187

BIC

BNPAFRPPXXX

Référence Unique du Mandat (RUM)

031077PI120240722214444R008807019

Vous rencontrez une difficulté de paiement ?

Vous pouvez demander un délai de paiement directement depuis votre compte en ligne sur urssaf.fr.

Vous pouvez également demander une aide de l'action sociale du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants en cas de difficulté.

L'Urssaf est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Le Directeur, Jean DOKHELAR



A quoi servent les cotisations ?

*Les cotisations collectées par l'Urssaf financent notre système solidaire de protection sociale.
Pour en savoir plus : www.aquoiserventlescotisations.urssaf.fr*

L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'accomplissement de ses missions de service public de recouvrement des cotisations et contributions sociales. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité : www.urssaf.fr/confidentialite

Siège Social : URSSAF MIDI PYRENEES, RUE P ET M CURIE-LABEGE, 31061 TOULOUSE CEDEX 09

VOS COTISATIONS PROVISIONNELLES 2026

Vous cotisez à l'Urssaf en tant que chef d'entreprise depuis le 02/05/2023.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de paiement de vos cotisations et contributions sociales personnelles ainsi que les éléments pris en compte pour leur calcul.

Calendrier de vos paiements 2026

5 janvier 2026	886 €	5 mai 2026	886 €	5 septembre 2026	886 €
5 février 2026	886 €	5 juin 2026	886 €	5 octobre 2026	886 €
5 mars 2026	886 €	5 juillet 2026	886 €	5 novembre 2026	1 025 €
5 avril 2026	886 €	5 août 2026	886 €	5 décembre 2026	887 €
Total					10 772 €

La contribution à la formation professionnelle 2026 de 139 € est à payer avec l'échéance du mois de novembre.

Comment sont calculées vos cotisations ?

Montants pris en compte pour le calcul de vos cotisations et contributions 2026

Revenus estimés 2025

Revenus d'activité non salariée (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	25 000 €
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	10 000 €

Montant détaillé de vos cotisations et contributions 2026

Cotisations/Contributions	Assiette	Taux	Montant dû
Maladie dans la limite de 240 300 €	25 000 €	2,40 %	600 €
Indemnités journalières dans la limite de 240 300 €	25 000 €	0,50 %	125 €
Allocations familiales	25 000 €	0,00 %	0 €
Retraite de base dans la limite de 48 060 €	25 000 €	17,75 %	4 438 €
Retraite complémentaire dans la limite de 48 060 €	25 000 €	7,00 %	1 750 €
Invalidité-Décès dans la limite de 48 060 €	25 000 €	1,30 %	325 €
Contribution à la formation professionnelle 2026	48 060 €	0,29 %	139 €
CSG/CRDS	35 000 €	9,70 %	3 395 €
Total			10 772 €

Le montant de CSG déductible fiscalement est de 2380 €.

L'assiette de la CSG-CRDS correspond aux revenus d'activité non salariée (hors revenus d'activité non salariée à l'étranger) majorés des cotisations sociales personnelles obligatoires.